



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE REGION ILE  
DE FRANCE

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°IDF-002-2020-02

PUBLIÉ LE 3 FÉVRIER 2020

# Sommaire

## **Rectorat de l'académie de Créteil**

IDF-2020-02-03-001 - Arrêté du 3 février 2020 portant délégation de signature à madame Carole LAUGIER, secrétaire générale adjointe, directrice des relations et des ressources humaines, à madame Gina FONTAINE, secrétaire générale adjointe, directrice en charge du pilotage budgétaire et financier, à monsieur Mehdi CHERFI, secrétaire général adjoint, directeur en charge des politiques éducatives et à madame Sandrine CONNAN, secrétaire générale adjointe, directrice en charge de la modernisation, de l'immobilier et de l'informatique (3 pages)

Page 3

IDF-2020-02-03-004 - Arrêté du 3 février 2020 portant délégation de signature à madame Sylvie THIRARD, secrétaire générale de l'académie de Créteil, pour les opérations du programme d'investissements d'avenir - action : « internats d'excellence et égalité des chances » (3 pages)

Page 7

IDF-2020-02-03-003 - Arrêté du 3 février 2020 portant subdélégation de signature à madame Sylvie THIRARD, secrétaire générale de l'académie de Créteil, en matière d'ordonnancement secondaire (4 pages)

Page 11

IDF-2020-02-03-002 - Arrêté du 3 février 2020 portant subdélégation de signature à madame Sylvie THIRARD, secrétaire générale de l'académie de Créteil, en matière administrative (3 pages)

Page 16

## **Secrétariat Général pour les Affaires Régionales**

IDF-2020-02-03-005 - Arrêté portant délégation de signature à M. Gaëtan RUDANT, directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France, en matière administrative (3 pages)

Page 20

## Rectorat de l'académie de Créteil

IDF-2020-02-03-001

Arrêté du 3 février 2020 portant délégation de signature à madame Carole LAUGIER, secrétaire générale adjointe, directrice des relations et des ressources humaines, à madame Gina FONTAINE, secrétaire générale adjointe, directrice en charge du pilotage budgétaire et financier, à monsieur Mehdi CHERFI, secrétaire général adjoint, directeur en charge des politiques éducatives et à madame Sandrine CONNAN, secrétaire générale adjointe, directrice en charge de la modernisation, de l'immobilier et de l'informatique



RÉGION ACADÉMIQUE  
ÎLE-DE-FRANCE

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
ET DE LA JEUNESSE  
MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION

**Arrêté du 3 février 2020 portant délégation de signature  
à madame Carole LAUGIER, secrétaire générale adjointe, directrice des relations  
et des ressources humaines, à madame Gina FONTAINE, secrétaire générale  
adjointe, directrice en charge du pilotage budgétaire et financier, à monsieur  
Mehdi CHERFI, secrétaire général adjoint, directeur en charge des politiques  
éducatives et à madame Sandrine CONNAN, secrétaire générale adjointe,  
directrice en charge de la modernisation, de l'immobilier et de l'informatique**

**LE RECTEUR DE L'ACADEMIE DE CRETEIL**

- VU** les articles R.222-25 et D.222-27 du Code de l'éducation relatifs aux attributions du recteur ;
- VU** l'article D.222-20 du Code de l'éducation, autorisant le recteur à déléguer sa signature aux secrétaires généraux d'administration scolaire et universitaire, chargés des fonctions d'adjoint au secrétaire général d'académie ;
- VU** le décret du 14 février 2018 nommant monsieur Daniel AUVERLOT recteur de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté ministériel en date du 19 avril 2017 nommant madame Sylvie THIRARD secrétaire générale de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté ministériel en date du 16 décembre 2019 portant nomination de madame Carole LAUGIER, attachée d'administration de l'État hors classe, dans l'emploi de secrétaire générale d'académie adjointe, directrice des relations et des ressources humaines de l'académie de Créteil à compter du 1<sup>er</sup> février 2020 ;
- VU** l'arrêté ministériel en date du 11 octobre 2018 portant nomination et classement de madame Sandrine CONNAN, attachée d'administration de l'État hors classe, dans l'emploi d'adjoint au secrétaire général d'académie, en charge de la modernisation, de l'immobilier et de l'informatique au rectorat de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté ministériel en date du 30 août 2019 portant nomination et classement de madame Gina FONTAINE, attachée principale d'administration de l'État, dans l'emploi d'adjointe à la secrétaire générale d'académie, en charge du pilotage budgétaire et financier au rectorat de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté ministériel en date du 30 août 2019 portant nomination, détachement et classement de monsieur Mehdi CHERFI, inspecteur d'académie-inspecteur pédagogique régional de classe normale, dans l'emploi d'adjoint à la secrétaire générale d'académie en charge des politiques éducatives au rectorat de l'académie de Créteil ;

## ARRETE

**ARTICLE 1 :** En cas d'absence ou d'empêchement du recteur ou de la secrétaire générale de l'académie de Créteil, délégation de signature est donnée à :

**madame Carole LAUGIER**, secrétaire générale adjointe, directrice des relations et des ressources humaines,

**madame Gina FONTAINE**, secrétaire générale adjointe, directrice en charge du pilotage budgétaire et financier,

**monsieur Mehdi CHERFI**, secrétaire général adjoint, directeur en charge des politiques éducatives,

**madame Sandrine CONNAN**, secrétaire générale adjointe, directrice en charge de la modernisation, de l'immobilier et de l'informatique,

à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions et compétences, les actes portant sur :

1. Gestion des personnels enseignants, d'éducation et d'orientation, administratifs, sociaux et de santé placés sous l'autorité du recteur de l'académie de Créteil
2. Gestion des maîtres qui exercent dans les établissements d'enseignement privé sous contrat
3. Organisation et fonctionnement des établissements d'enseignement secondaire
4. Répartition des moyens en postes, heures et crédits attribués à l'académie de Créteil
5. Contrôle, pour la part qui revient au recteur d'académie, des :
  - a. actes des établissements publics locaux d'enseignement et de leurs chefs d'établissement,
  - b. actes des établissements publics de l'enseignement supérieur et de leurs chefs d'établissement
6. Attribution des bourses, allocations et prêts d'honneur aux élèves et étudiants
7. Décisions rendues en appel pour les sanctions disciplinaires des élèves
8. Contrôle pédagogique des établissements d'enseignement privé sous contrat
9. Surveillance des établissements privés hors contrat
10. Marchés publics
11. Exécution des décisions à caractère financier relevant des attributions d'ordonnateur secondaire du budget de l'éducation nationale
12. Exécution des décisions relatives au contrôle interne comptable
13. Décisions relatives à l'administration des données et des bases de gestion relevant du service statistique de l'académie de Créteil
14. Décisions relatifs à la gestion, au suivi, et à la prévision de la consommation des emplois et de la masse salariale

15. Comptes-rendus d'exécution et notifications d'emplois et de ressources budgétaires

**ARTICLE 2 :**

Le présent arrêté abroge l'arrêté rectoral du 19 septembre 2019.

**ARTICLE 3 :**

La secrétaire générale de l'académie de Créteil est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région d'Ile-de-France.

Fait à Créteil, le 3 février 2020

Le recteur de l'académie de Créteil

Signé

Daniel AUVERLOT

# Rectorat de l'académie de Créteil

IDF-2020-02-03-004

Arrêté du 3 février 2020 portant délégation de signature à  
madame Sylvie THIRARD, secrétaire générale de  
l'académie de Créteil, pour les opérations du  
programme d'investissements d'avenir - action :  
« internats d'excellence et égalité des chances »



RÉGION ACADÉMIQUE  
ÎLE-DE-FRANCE

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION

**Arrêté du 3 février 2020 portant délégation de signature  
à madame Sylvie THIRARD, secrétaire générale de l'académie de Créteil,  
pour les opérations du programme d'investissements d'avenir - action :  
« internats d'excellence et égalité des chances »**

**LE RECTEUR DE L'ACADEMIE DE CRETEIL**

- VU** le Code de l'éducation ;
- VU** la loi n° 2003-710 du 1<sup>er</sup> août 2003 d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine ;
- VU** le Code de la commande publique ;
- VU** le décret n° 2004-123 du 9 février 2004 relatif à l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine ;
- VU** le règlement comptable et financier de l'ANRU ;
- VU** la convention du 20 octobre 2010 entre l'État et l'ANRU relative au programme d'investissements d'avenir - action : « internats d'excellence et égalité des chances » publiée au JORF du 22 octobre 2010 ;
- VU** la convention pluriannuelle régionale du 05 mai 2011 confiant à monsieur le recteur la fonction d'ordonnateur délégué pour les dépenses liées aux études et travaux pour la réhabilitation de l'internat d'excellence de Sourduin ;
- VU** la convention pluriannuelle du 20 décembre 2011 relative à l'internat d'excellence de Cachan passée entre le préfet de la région Île de France et le recteur de l'académie de Créteil d'une part et l'agence nationale de la rénovation urbaine d'autre part ;
- VU** le décret du 14 février 2018 nommant monsieur Daniel AUVERLOT recteur de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté ministériel en date du 19 avril 2017 nommant madame Sylvie THIRARD dans l'emploi de secrétaire général de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté ministériel en date du 16 décembre 2019 portant nomination de madame Carole LAUGIER, attachée d'administration de l'État hors classe, dans l'emploi de secrétaire générale d'académie adjointe, directrice des relations et des ressources humaines de l'académie de Créteil à compter du 1<sup>er</sup> février 2020 ;
- VU** l'arrêté ministériel en date du 11 octobre 2018 portant nomination et classement de madame Sandrine CONNAN, attachée d'administration de l'État hors classe, dans l'emploi d'adjoint au secrétaire général d'académie, en charge de la modernisation, de l'immobilier et de l'informatique au rectorat de l'académie de Créteil ;



- VU** l'arrêté ministériel en date du 30 août 2019 portant nomination et classement de madame Gina FONTAINE, attachée principale d'administration de l'État, dans l'emploi d'adjointe à la secrétaire générale d'académie, en charge du pilotage budgétaire et financier au rectorat de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté ministériel en date du 30 août 2019 portant nomination, détachement et classement de monsieur Mehdi CHERFI, inspecteur d'académie-inspecteur pédagogique régional de classe normale, dans l'emploi d'adjoint à la secrétaire générale d'académie en charge des politiques éducatives au rectorat de l'académie de Créteil ;

## **ARRETE**

### **ARTICLE 1 :**

En cas d'absence ou d'empêchement du recteur, délégation de signature est donnée à **madame Sylvie THIRARD**, secrétaire générale de l'académie de Créteil, pour les opérations relevant du programme d'investissements d'avenir « internats d'excellence et égalité des chances », action développement des internats d'excellence

1) à l'effet de transmettre à l'ANRU les demandes de paiement d'acomptes et de factures correspondant aux contrats et aux commandes passées pour la réhabilitation des ouvrages destinés aux internats d'excellence de l'académie de Créteil ;

2) à l'effet de certifier le service fait pour le paiement des acomptes ;

3) à l'effet de passer les contrats et marchés relevant du programme et tous les actes liés à ces contrats.

### **ARTICLE 2 :**

En cas d'absence ou d'empêchement de la secrétaire générale de l'académie de Créteil, délégation de signature est donnée à :

- par **madame Gina FONTAINE**, secrétaire générale adjointe, directrice en charge du pilotage budgétaire et financier au rectorat de l'académie de Créteil ;
- par madame **Sandrine CONNAN**, secrétaire générale adjointe, directrice en charge de la modernisation, de l'immobilier et de l'informatique ;
- par **monsieur Mehdi CHERFI**, secrétaire général adjoint, directeur en charge des politiques éducatives ;
- par **madame Carole LAUGIER**, secrétaire générale adjointe, directrice des relations et des ressources humaines.

### **ARTICLE 3 :**

Le présent arrêté abroge l'arrêté du 19 septembre 2019.

**ARTICLE 4 :**

La secrétaire générale de l'académie de Créteil est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Créteil, le 3 février 2020

Le recteur de l'académie de Créteil

Signé

Daniel AUVERLOT

Rectorat de l'académie de Créteil

IDF-2020-02-03-003

Arrêté du 3 février 2020 portant subdélégation de signature

à madame Sylvie THIRARD, secrétaire générale de  
l'académie de Créteil, en  
matière d'ordonnancement secondaire



RÉGION ACADÉMIQUE  
ÎLE-DE-FRANCE  
MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
ET DE LA JEUNESSE  
MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION

**Arrêté du 3 février 2020 portant subdélégation de signature  
à madame Sylvie THIRARD, secrétaire générale de l'académie de Créteil, en  
matière d'ordonnancement secondaire**

**LE RECTEUR DE L'ACADEMIE DE CRETEIL**

- VU** la loi organique n° 2001-692 du 1<sup>er</sup> août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;
- VU** le Code de la commande publique ;
- VU** le Code de l'éducation et notamment son article D222-20 ;
- VU** la loi n° 68-1250 du 31 décembre 1968 modifiée relative à la prescription des créances de l'État, des départements, des communes et des établissements publics ;
- VU** la loi n° 72-619 du 5 juillet 1972 modifiée, portant création et organisation des régions ;
- VU** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, et notamment son article 34 ;
- VU** le décret n° 98-81 du 11 février 1998 modifié ;
- VU** le décret n° 99-89 du 8 février 1999 pris pour l'application de l'article 3 du décret n°98-81 du 11 février 1998 ;
- VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- VU** le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans la région et les départements d'Ile-de-France ;
- VU** le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- VU** le décret du 14 juin 2017 portant nomination de monsieur Michel CADOT préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris ;
- VU** le décret du 14 février 2018 nommant monsieur Daniel AUVERLOT recteur de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté du 29 décembre 2005 modifié, relatif au contrôle financier des programmes et des services du ministère de l'éducation nationale et du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche ;
- VU** l'arrêté du 3 juillet 2009 portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués en ce qui concerne le ministère de l'éducation nationale ;

- VU** l'arrêté du préfet de la région d'Ile-de-France n° 2020-01-16-006 du 16 janvier 2020 portant délégation de signature à monsieur Daniel AUVERLOT, recteur de l'académie de Créteil, en matière d'ordonnancement secondaire ;
- VU** l'arrêté ministériel en date du 19 avril 2017 nommant madame Sylvie THIRARD dans l'emploi de secrétaire général de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté ministériel en date du 16 décembre 2019 portant nomination de madame Carole LAUGIER, attachée d'administration de l'État hors classe, dans l'emploi de secrétaire générale d'académie adjointe, directrice des relations et des ressources humaines de l'académie de Créteil à compter du 1<sup>er</sup> février 2020 ;
- VU** l'arrêté ministériel en date du 11 octobre 2018 portant nomination et classement de madame Sandrine CONNAN, attachée d'administration de l'État hors classe, dans l'emploi d'adjoint au secrétaire général d'académie, en charge de la modernisation, de l'immobilier et de l'informatique au rectorat de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté ministériel en date du 30 août 2019 portant nomination et classement de madame Gina FONTAINE, attachée principale d'administration de l'État, dans l'emploi d'adjointe à la secrétaire générale d'académie, en charge du pilotage budgétaire et financier au rectorat de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté ministériel en date du 30 août 2019 portant nomination, détachement et classement de monsieur Mehdi CHERFI, inspecteur d'académie-inspecteur pédagogique régional de classe normale, dans l'emploi d'adjoint à la secrétaire générale d'académie en charge des politiques éducatives au rectorat de l'académie de Créteil ;

## ARRETE

### ARTICLE 1 :

Subdélégation de signature est donnée à **madame Sylvie THIRARD**, secrétaire générale de l'académie de Créteil, à l'effet de signer les actes mentionnés sur l'arrêté préfectoral n° 2020-01-16-006 du 16 janvier 2020 :

I. En qualité de responsable de budget opérationnel de programme régional, pour :

1. Recevoir les crédits des programmes suivants :

- « enseignement privé du premier et du second degrés » (n° 139) ;
- « enseignement scolaire public du premier degré » (n° 140) ;
- « enseignement scolaire public du second degré » (n° 141) ;
- « formations supérieures et recherche universitaire » (n° 150) ;
- « vie de l'élève » (n° 230).

2. Répartir ces crédits entre les services responsables d'unités opérationnelles, chargés de leur exécution.

3. Procéder à des réallocations en cours d'exercice budgétaire entre les services responsables d'unités opérationnelles.

II. En qualité de responsable d'unités opérationnelles, pour :

Tous arrêtés, décisions, pièces ou conventions, y compris ceux relatifs à la prescription quadriennale, pour procéder à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'État dans le cadre des programmes suivants :

- « enseignement privé du premier et du second degrés » (n° 139) ;
- « enseignement scolaire public du premier degré » (n° 140) ;
- « enseignement scolaire public du second degré » (n° 141) ;
- « formations supérieures et recherche universitaire » (n° 150) ;
- « soutien de la politique de l'éducation nationale » (n° 214) ;
- « vie de l'élève » (n° 230) ;
- « vie étudiante » (n° 231) ;
- « opérations immobilières nationales et des administrations centrales » (n° 723).

III. Dans la limite des attributions du recteur de l'académie de Créteil et dans la limite des plafonds de dépenses notifiés par le préfet de la région d'Ile-de-France, toutes pièces pour procéder à l'ordonnancement secondaire des dépenses de l'État dans le cadre du programme suivant :

- « opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'État » (n° 723).

IV. Toutes les pièces relatives à la passation et à l'exécution des accords-cadres et des marchés publics passés dans le cadre des programmes visés au II et III, y compris les arrêtés relatifs à la composition et au mode de fonctionnement des jurys de concours.

V. Pour les subventions d'un montant de 30.000 euros et plus, et pour les opérations d'investissement d'un montant de 30.000 euros et plus, la délégation de signature consentie au II ne s'étend aux décisions relatives à la gestion des crédits des titres 5, 6 et 7 du budget du ministère que lorsque les opérations en cause auront été préalablement arrêtées par le préfet de la région d'Ile-de-France.

Cette disposition ne s'applique pas aux subventions allouées au titre des crédits d'équipement pédagogique (premier équipement) du budget du ministère de l'Éducation nationale.

## **ARTICLE 2 :**

En cas d'absence ou d'empêchement de madame Sylvie THIRARD, la subdélégation de signature sera exercée par :

- **Madame Gina FONTAINE**, secrétaire générale adjointe, directrice en charge du pilotage budgétaire et financier ;
- 
- **Madame Sandrine CONNAN**, secrétaire générale adjointe, directrice en charge de la modernisation, de l'immobilier et de l'informatique ;
- 
- **Madame Carole LAUGIER**, secrétaire générale adjointe, directrice des relations et des ressources humaines ;
- **Monsieur Mehdi CHERFI**, secrétaire général adjoint, directeur en charge des politiques éducatives.

## **ARTICLE 3 :**

Sont exclus du champ de la présente délégation les actes suivants, qui demeurent réservés à la signature du préfet d'Ile-de-France :

- les ordres de réquisition du comptable public ;
- les décisions de passer outre à l'avis défavorable du contrôleur budgétaire régional ;
- les conventions avec les collectivités territoriales et leurs établissements publics.

**ARTICLE 4 :**

Le présent arrêté abroge l'arrêté rectoral du 19 septembre 2019.

**ARTICLE 5 :**

La secrétaire générale de l'académie de Créteil est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région d'Ile-de-France.

Fait à Créteil, le 3 février 2020

Le recteur de l'académie de Créteil

Signé

Daniel AUVERLOT

Rectorat de l'académie de Créteil

IDF-2020-02-03-002

Arrêté du 3 février 2020 portant subdélégation de signature  
à madame Sylvie THIRARD, secrétaire générale de  
l'académie de Créteil, en matière administrative





RÉGION ACADÉMIQUE  
ÎLE-DE-FRANCE

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION

**Arrêté du 3 février 2020 portant subdélégation de signature à madame Sylvie THIRARD, secrétaire générale de l'académie de Créteil, en matière administrative**

**LE RECTEUR DE L'ACADEMIE DE CRETEIL**

- VU** le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L 2131-6 ;
- VU** le Code de l'éducation et notamment son article L 421-14 ;
- VU** le Code des juridictions financières ;
- VU** le décret n° 85-924 du 30 août 1985 modifié relatif aux établissements publics locaux d'enseignement ;
- VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- VU** le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans la région et les départements d'Ile-de-France ;
- VU** le décret du 14 juin 2017 portant nomination de monsieur Michel CADOT préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris ;
- VU** le décret du 14 février 2018 nommant monsieur Daniel AUVERLOT recteur de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté du préfet de région d'Ile-de-France n° 2018-02-19-003 du 19 février 2018 portant délégation de signature à monsieur Daniel AUVERLOT, recteur de l'académie de Créteil, en matière administrative ;
- VU** l'arrêté ministériel en date du 19 avril 2017 nommant madame Sylvie THIRARD dans l'emploi de secrétaire général de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté ministériel en date du 16 décembre 2019 portant nomination de madame Carole LAUGIER, attachée d'administration de l'État hors classe, dans l'emploi de secrétaire générale d'académie adjointe, directrice des relations et des ressources humaines de l'académie de Créteil à compter du 1<sup>er</sup> février 2020 ;
- VU** l'arrêté ministériel en date du 11 octobre 2018 portant nomination et classement de madame Sandrine CONNAN, attachée d'administration de l'État hors classe, dans l'emploi d'adjoint au secrétaire général d'académie, en charge de la modernisation, de l'immobilier et de l'informatique au rectorat de l'académie de Créteil ;

- VU** l'arrêté ministériel en date du 30 août 2019 portant nomination et classement de madame Gina FONTAINE, attachée principale d'administration de l'État, dans l'emploi d'adjointe à la secrétaire générale d'académie, en charge du pilotage budgétaire et financier au rectorat de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté ministériel en date du 30 août 2019 portant nomination, détachement et classement de monsieur Mehdi CHERFI, inspecteur d'académie-inspecteur pédagogique régional de classe normale, dans l'emploi d'adjoint à la secrétaire générale d'académie en charge des politiques éducatives au rectorat de l'académie de Créteil ;

## **ARRETE**

### **ARTICLE 1 :**

Subdélégation de signature est donnée à **madame Sylvie THIRARD**, secrétaire générale de l'académie de Créteil, à l'effet de signer les actes mentionnés sur l'arrêté préfectoral 2018-02-19-003 du 19 février 2018 :

- I. Au titre du contrôle de légalité, les actes des lycées et des établissements d'éducation spécialisée rattachés à la région d'Ile-de-France dans le ressort de l'académie de Créteil, énumérés ci-après, transmis au recteur de l'académie de Créteil, qui en accuse réception :
  1. les délibérations du conseil d'administration relatives :
    - à la passation des conventions et contrats, et notamment des marchés ;
    - au recrutement de personnels ;
    - au financement des voyages scolaires.
  2. les décisions du chef d'établissement relatives :
    - aux marchés et aux conventions comportant des incidences financières, à l'exception des marchés passés selon une procédure adaptée en raison de leur montant conformément aux dispositions de l'article 28 du Code des marchés publics ;
    - au recrutement et au licenciement des personnels liés par contrat à l'établissement ainsi qu'aux mesures disciplinaires prises à l'encontre de ces personnels.
- II. Les demandes de pièces complémentaires, lettres d'observations et recours gracieux formés à l'encontre de l'ensemble des actes énumérés au I.
- III. Au titre du contrôle de légalité défini au I, les actes des établissements publics locaux d'enseignement rattachés à la région d'Ile-de-France dans le ressort de l'académie de Créteil, non soumis à l'obligation de transmission.

### **ARTICLE 2 :**

En cas d'absence ou d'empêchement de madame Sylvie THIRARD, la subdélégation de signature sera exercée par :

- **Madame Carole LAUGIER**, secrétaire générale adjointe, directrice des relations et des ressources humaines ;
- **Monsieur Mehdi CHERFI**, secrétaire général adjoint, directeur en charge des politiques éducatives ;
- **Madame Gina FONTAINE**, secrétaire générale adjointe, directrice en charge du pilotage budgétaire et financier
- **Madame Sandrine CONNAN**, secrétaire générale adjointe, directrice en charge de la modernisation, de l'immobilier et de l'informatique.

**ARTICLE 3 :**

Le présent arrêté abroge l'arrêté rectoral du 19 septembre 2019.

**ARTICLE 4 :**

La secrétaire générale de l'académie de Créteil est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région d'Ile-de-France.

Fait à Créteil, le 3 février 2020

Le recteur de l'académie de Créteil

Signé

Daniel AUVERLOT

Secrétariat Général pour les Affaires Régionales

IDF-2020-02-03-005

Arrêté portant délégation de signature à M. Gaëtan  
RUDANT, directeur régional  
des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du  
travail et de l'emploi d'Ile-de-France, en matière  
administrative



PRÉFET DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE

SECRETARIAT GÉNÉRAL POUR LES AFFAIRES RÉGIONALES  
PPP/SCIL/BC

**ARRETE**

**portant délégation de signature à M. Gaëtan RUDANT, directeur régional  
des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-  
de-France, en matière administrative**

**LE PREFET DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE  
PREFET DE PARIS  
COMMANDEUR DE LA LEGION D'HONNEUR  
COMMANDEUR DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

- VU** le code de justice administrative ;
- VU** le code du travail ;
- VU** le code du tourisme ;
- VU** le code de la sécurité sociale ;
- VU** le code de la commande publique ;
- VU** le code du commerce ;
- VU** le code de la consommation ;
- VU** la loi du 4 juillet 1837 modifiée relative aux poids et mesures ;
- VU** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- VU** le décret n° 2009-360 du 31 mars 2009 modifié relatif aux emplois de direction de l'administration territoriale de l'Etat ;
- VU** le décret n° 2009-1377 du 10 novembre 2009 modifié relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ;
- VU** le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 modifié relatif à l'organisation et aux missions des services de l'Etat dans la région et les départements d'Ile-de-France ;
- VU** le décret n° 2013-571 du 1<sup>er</sup> juillet 2013 modifié autorisant les ministres chargés des affaires sociales, de la santé, des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative à déléguer certains de leurs pouvoirs pour le recrutement et la gestion d'agents placés sous leur autorité ;
- VU** le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;
- VU** le décret du 14 juin 2017 portant nomination de M. Michel CADOT, préfet de la région d'Ile-de-France ;
- VU** l'arrêté du 25 novembre 2014 portant délégation de certains pouvoirs de recrutement et de gestion d'agents relevant du ministre chargé du travail et de l'emploi ;

5 rue Leblanc - 75911 PARIS CEDEX 15  
Standard : 01 82 52 40 00 - Site Internet : [www.ile-de-france.gouv.fr](http://www.ile-de-france.gouv.fr)

- VU** l'arrêté interministériel du 20 décembre 2019 nommant M. Gaëtan RUDANT en qualité de directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020;
- VU** l'arrêté interministériel du 29 décembre 2016 portant déconcentration des actes relatifs à la situation individuelle des agents publics exerçant leurs fonctions dans les services déconcentrés des administrations civiles de l'Etat au sens de l'article 15 du décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- SUR** proposition du préfet, secrétaire général pour les affaires régionales de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris,

## **ARRETE**

### **Article 1**

Délégation de signature est donnée à M. Gaëtan RUDANT, directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Île-de-France, à l'effet de signer au nom du préfet de la région d'Île-de-France, tous arrêtés, décisions, pièces ou conventions relevant des attributions de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Île-de-France, à l'exception des actes mentionnés à l'article 3 du présent arrêté.

### **Article 2**

M. Gaëtan RUDANT, directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Île-de-France, peut, sous sa responsabilité, subdéléguer sa signature à ses collaborateurs.

Cette décision de subdélégation sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris.

Une copie de cette décision de subdélégation sera adressée au préfet de la région d'Île-de-France – pôle des moyens et de la mutualisation du secrétariat général pour les affaires régionales.

### **Article 3**

Sont exclus de la délégation consentie à l'article 1<sup>er</sup> du présent arrêté :

- Les conventions avec les collectivités territoriales et leurs établissements publics,
- les conventions des appels à projets régionaux du plan d'investissement dans les compétences,
- les conventions pluriannuelles d'objectifs (CPO) des missions locales, excepté les avenants pour les soldes annuels,
- les conventions avec les structures de soutien à l'insertion par l'activité économique, excepté les avenants et les actes de gestion afférents ; un tableau de suivi de la programmation par structure est transmis trimestriellement,
- les mémoires en défense présentés au nom de l'Etat à l'occasion des recours formés devant les juridictions administratives et nés de l'activité de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France, sauf en ce qui concerne les compétences propres exercées par le directeur

régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ou son représentant, en matière d'accompagnement des restructurations d'entreprise et d'inspection de la législation du travail, de mesures de police administrative prises en application du code de commerce et du code de la consommation par les agents de la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes placés sous son autorité et de sanctions administratives prononcées en application des mêmes codes et en matière de métrologie légale, ainsi que dans les cas de procédure d'urgence prévus au livre V du code de justice administrative,

- les correspondances avec les parlementaires, les anciens ministres, les conseillers régionaux et départementaux, les présidents des associations des maires, la maire de Paris et les maires des communes chefs-lieux de département,
- les correspondances entrant dans le cadre de la négociation du contrat de plan Etat-région,
- Par ailleurs, une copie de toutes correspondances destinées aux autres élus, maires, conseillers municipaux ainsi que de celles concernant le contrôle de légalité et les mémoires produits dans le cadre des procédures d'urgence susmentionnées, sera simultanément adressée au préfet de la région d'Ile-de-France.

#### **Article 4**

L'arrêté IDF-2020-01-08-001 du 8 janvier 2020 portant délégation de signature à M. Gaëtan RUDANT, directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France, en matière administrative est abrogé.

#### **Article 5**

Le préfet, secrétaire général pour les affaires régionales de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris, et le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Île-de-France sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris, accessible sur le site internet de la préfecture de Paris [www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france](http://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france).

Fait à Paris, le 3 février 2020

Le Préfet de la région d'Ile-de-France  
Préfet de Paris

Michel CADOT  
Signé